



TCF – INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Préambule

Le Test de connaissance du français (TCF) est un test de vérification du niveau de compétence en français élaboré par France Éducation international à la demande du ministère français de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Les six déclinaisons du TCF s'adressent chacune à un public spécifique.

- Les déclinaisons proposées à Langue & Communication :
 - o [le TCF « tout public »](#) (TCF TP) pour les personnes qui souhaitent faire évaluer leurs connaissances en français pour des raisons personnelles, professionnelles ou académiques ;
 - o [le TCF pour l'Accès à la Nationalité Française](#) (TCF ANF), destiné aux personnes devant faire évaluer leur niveau de français pour acquérir la nationalité française ;
 - o [le TCF pour la Carte de Résident en France](#) (TCF CRF), destiné aux personnes devant justifier de leur niveau de français dans le cadre d'une première demande de carte de résident longue durée en France.
- Les déclinaisons non proposées à Langue & Communication :
 - o [le TCF pour la demande d'admission préalable](#) (TCF pour la DAP), réservé aux étudiants étrangers déposant un dossier de demande d'admission préalable à une inscription en 1ère année (Licence 1) dans un établissement français d'enseignement supérieur (université, grande école) ou, quel que soit le cycle, dans une école d'architecture ;
 - o [le TCF pour le Québec](#) (TCF Québec), destiné aux personnes devant justifier de leur niveau de français dans le cadre du dépôt d'un dossier d'immigration permanente au Québec ;
 - o [le TCF Canada](#), destiné aux personnes devant justifier de leur niveau de français dans le cadre du dépôt d'un dossier d'immigration ou de demande de naturalisation dans les autres provinces et territoires du Canada.

Et pour vous entraîner :

- Le site de [France Éducation international](#) ;
 - Le site de [RFI Savoirs](#) ;
 - Le site de [TV5 Monde](#) ;
 - Des références de [livres](#).

2. Le TCF Tout Public

Inscription : toute personne de plus de 16 ans, sans restriction de formation ou de niveau souhaitant faire évaluer ses connaissances en français pour des raisons personnelles, professionnelles ou académiques

NB : Le TCF TP est également utilisable pour le travail, l'exercice de la médecine, l'accès à la nationalité française et l'immigration au Québec ainsi que pour la carte de résident en France.

Niveau(x) évalué(s) : du A1 au C2.

Format :

Épreuves obligatoires			Épreuves complémentaires *	
Compréhension orale	Maîtrise des structures de la langue	Compréhension écrite	Expression écrite	Expression orale
29 items	18 items	29 items	3 tâches	3 tâches
25 minutes	15 minutes	45 minutes	60 minutes	12 minutes
1 heure 25			1 heure 12	

*** Attention ! L'inscription aux épreuves complémentaires d'expression du TCF Tout public est réservée aux personnes préalablement inscrites aux épreuves obligatoires.**

Tarif(s) : épreuves obligatoires : 90€ - épreuve complémentaire d'expression écrite : 45€ - épreuve complémentaire d'expression orale : 45€

3. Le TCF ANF (Accès à la Nationalité Française)

Inscription : toute personne étrangère de plus de 16 ans, sans restriction de formation, postulant à l'ANF [par naturalisation](#) ou [en raison d'un mariage](#) avec un(e) Français(e).

Si vous êtes grand-parent, parent ou frère/sœur d'un Français, [consultez cette page](#) !

NB : Le TCF ANF est également utilisable pour le travail, l'université et l'immigration au Québec ainsi que pour la carte de résident en France.

Niveau(x) évalué(s) : du A1 au C2.

Attention ! Le niveau minimum requis pour l'obtention de la nationalité française est le niveau B1 à l'oral et à l'écrit.

Langue & Communication ne peut être tenu pour responsable en cas de non validation du niveau minimum requis.

Avant de passer l'examen et en cas de doute sur le niveau, vous pouvez demander à passer un test.

Format :

Épreuves collectives			Épreuve individuelle
Compréhension orale	Compréhension écrite	Expression écrite	Expression orale
29 items	29 items	3 tâches	3 tâches
25 minutes	45 minutes	30 minutes	10 minutes
1 heure 40			
1 heure 50			

Tarif : 140€

Pouvez-vous être dispensé.e du TCF pour l'Accès à la Nationalité Française ?

- Vous êtes dispensé.e de la passation du TCF pour l'accès à la nationalité française si vous êtes déjà titulaire :

- d'un diplôme français de niveau égal ou supérieur au niveau 3 de la nomenclature des diplômes, c'est-à-dire le brevet des collèges, le CAP ou le BEP ;
- du DELF B1, ou du DELF B2, ou du DALF (C1 ou C2) ;
- d'une attestation en cours de validité du TCF pour la carte de résident (sous réserve d'avoir obtenu au minimum le niveau B1 à la fois en compréhension et expression orales et en compréhension et expression écrites) ;
- d'une attestation en cours de validité du TCF généraliste complété d'une épreuve d'expression orale et d'une épreuve d'expression écrite (sous réserve d'avoir obtenu au minimum le niveau B1 à la fois en compréhension et expression orales et en compréhension et expression écrites) ;
- d'une attestation en cours de validité du TCF pour le Québec complet (sous réserve d'avoir obtenu au minimum le niveau B1 à la fois en compréhension et expression orales et en compréhension et expression écrites) ;
- d'une attestation en cours de validité du TCF pour le Canada (sous réserve d'avoir obtenu au minimum le niveau B1 à la fois en compréhension et expression orales et en compréhension et expression écrites).

- Vous êtes également dispensé.e de la passation du TCF pour l'accès à la nationalité française si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous êtes réfugié.e, vous avez plus de 70 ans et vous résidez en France depuis 15 ans ;
- vous avez suivi vos études en français en Algérie, au Maroc, en Tunisie ou dans un autre pays francophone ;
- votre état de santé ne permet pas d'évaluer votre niveau de langue.

→ **En cas de doute, contactez la préfecture !**

4. Le TCF CRF (Carte de Résident en France)

Inscription : toute personne étrangère de plus de 16 ans et de moins de 65 ans sollicitant pour la 1^{re} fois la délivrance d'une Carte de résident de longue durée (10 ans) ou d'une carte portant la mention « résident de longue durée – UE ».

NB : Le TCF CRF est également utilisable pour l'accès à la nationalité française si le niveau minimum B1 est atteint et pour le [Contrat d'intégration républicaine](#) (CIR).

Niveau(x) évalué(s) : du A1 au B1.

Attention ! Le niveau minimum requis pour l'obtention de la carte de résident est le niveau A2 à l'oral et à l'écrit.

Langue & Communication ne peut être tenu pour responsable en cas de non validation du niveau minimum requis.

Avant de passer l'examen et en cas de doute sur le niveau, vous pouvez demander à passer un test.

Format :

Épreuves collectives			Épreuve individuelle
Compréhension orale	Compréhension écrite	Expression écrite	Expression orale
20 items	20 items	3 tâches	3 tâches
15 minutes	20 minutes	30 minutes	10 minutes
1 heure 05			
1 heure 15			

Tarif : 130€

Pouvez-vous être dispensé(e) du TCF pour la Carte de Résident en France ?

Vous êtes dispensé(e) de la passation du TCF pour la Carte de Résident en France si vous êtes déjà titulaire :

- d'un diplôme français de niveau égal ou supérieur au niveau Vbis de la nomenclature des diplômes, c'est-à-dire le brevet des collèges, le CAP ou le BEP ;
- du DELF A2 ou du DELF B1, ou du DELF B2, ou du DALF (C1 ou C2) ;
- d'une attestation en cours de validité du TCF généraliste complété d'une épreuve d'expression orale et d'une épreuve d'expression écrite (sous réserve d'avoir obtenu au minimum le niveau A2 à la fois en compréhension orale et en expression orale) ;
- d'une attestation en cours de validité du TCF pour le Québec complet (sous réserve d'avoir obtenu au minimum le niveau A2 à la fois en compréhension orale et en expression orale).

Si vous avez 65 ans et plus, vous êtes également dispensé(e) du TCF pour la Carte de Résident en France.

→ En cas de doute, contactez la préfecture !